

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 7 septembre 2009

L'an deux mille neuf et le sept septembre à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2009, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, HUC, LAMOTHE, LARRAILLET, NADEAU, M. DUCOUSSO.

Avaient donné pouvoir : M. AUGUEUX à Mme HELAND  
M. FRANCESCHINIS à Mme LARRAILLET  
Mme SANTOS à Mme HUC

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2009
- délibération pour fixer le nombre d'adjoints
- élection d'un délégué à la C.D.C.
- présentation des rapports d'activités du SISS 2008
- présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2008
- présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008
- présentation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles
- délibération pour élire deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges
- plan anti-grippe
- enquête SAFER
- questions diverses

Documents joints :

- compte rendu du conseil municipal du 20.07.2009
- rapports d'activités du SISS 2008 (SISS Bâtiments et SISS Transports)
- rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif 2008
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2008
- info sur la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles
- réponse du C.R.D. sur l'aménagement des routes départementales
- réponse de la Sous-préfecture sur les travaux école

Avant de commencer la séance, à la demande du maire, les élus respectent une minute de silence à la mémoire de Guy POUSSET.

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 juillet 2009 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) délibération pour fixer le nombre d'adjoints**

Vu le décès de M. Guy POUSSET, 4<sup>ème</sup> adjoint, il convient de prendre une délibération pour fixer le nombre d'adjoints. Le Code Général des Collectivités Territoriales fixe à trois ce nombre pour les communes telles que Pujols. Il donne également la possibilité d'en élire un 4<sup>ème</sup> ce qui était le cas à Pujols depuis plusieurs années. Compte tenu des circonstances, le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à trois.

DELIBERATION

Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette proposition.

### **2) élection d'un délégué à la Communauté De Communes du Canton de Podensac (C.D.C.)**

Il est nécessaire d'avoir pour la C.D.C. 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

M. POUSSET, titulaire étant décédé, le maire propose qu'un suppléant devienne titulaire - M. LAFON (titulaire dans un précédent mandat) - et d'élire Mme LAMOTHE, suppléante.  
Le Maire demande s'il y a d'autres candidatures. Personne d'autre ne se porte candidat.

#### DELIBERATION

Le conseil municipal,

- Après explications de M. le Maire concernant l'adhésion de la commune de Pujols sur Ciron à la Communauté de Communes du Canton de Podensac
  - Considérant l'article 6 des statuts de cette Communauté portant sur le nombre de délégués siégeant par commune
  - Sachant qu'il est nécessaire de remplacer M. POUSSET, titulaire, décédé, pour représenter la commune à l'Assemblée délibérante de la Communauté De Communes du Canton de Podensac
- Après délibéré,
- et sur proposition de Monsieur le Maire de mettre aux voix les candidats délégués à cette Communauté :

Est élu délégué titulaire :

- M. LAFON Francis [voix pour 9, abstentions 5 (les membres de la minorité)]

Est élue déléguée suppléante :

- Mme LAMOTHE Carole [voix pour 9, abstentions 5 (les membres de la minorité)]

Les rapports examinés dans les paragraphes 3-4-5 et 6 doivent être présentés en conseil municipal mais aucune délibération n'est requise pour ces documents.

### **3) rapports d'activités du SISS 2008**

Mmes HELY et HUC sont les déléguées de Pujols.

A la demande du maire, Mme HELY se charge de vérifier si la formation à la conduite économique a été effectuée.

M. GUERRERO est surpris par le total de jours d'absentéisme bien que le taux d'absentéisme – nombre de jours d'absence sur nombre de jours théoriquement travaillés (hypothèse 220 jours) – ait diminué en 2008 : 15 % (19 % en 2007).

Mme HELY se renseignera sur ces absences maladie.

M. DUCOUSSO signale l'opération menée par le Conseil Général de La Sarthe consistant en l'équipement d'un gilet fluorescent aux collégiens et lycéens de ce département prenant le bus scolaire.

Sur proposition du maire, les élus décident de reprendre cette initiative pour tous les collégiens et lycéens Pujolais.

La secrétaire de mairie devra procurer la liste de ces élèves et Mme DARMAILLACQ procédera à la commande de ces gilets.

Mme HELAND souligne qu'il faudra faire le point annuellement.

### **4) rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2008**

Ce rapport n'appelle aucune observation de la part des élus.

### **5) rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2008**

M. DUCOUSSO demande où en est le projet de composteurs pour les foyers du canton de Podensac.

Le maire répond que cette opération se réalisera en 2010 ou 2011. Ce sujet est à l'ordre du jour de la prochaine commission idoine de la C.D.C.

Mmes HUC et DARMAILLACQ signalent de nouveau que la contenance des caissettes jaunes est insuffisante.

M. GUERRERO doit contacter M. FAUBET, vice-président de la CDC, chargé de la gestion des déchets. Ce sujet pourrait être soulevé dans le cadre du renouvellement de ces caissettes.

### **6) rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2008**

M. GUERRERO souligne une économie de la ressource (eau potable fournie par la CUB) de 14,9 % sur l'ensemble du Syndicat des Eaux de Budos, correspondant à une baisse de 10,1 % de la consommation des abonnés et une réduction des pertes de 4,8 % sur le réseau de distribution.

\* Assainissement

M. GUERRERO informe les élus qu'une réunion aura lieu le jeudi 17 septembre à 9 H à la mairie de Pujols. Le cabinet d'études présentera les chiffrages des travaux et l'impact de l'assainissement sur le prix de l'eau pour les abonnés concernés.

Mme HUC ne pouvant assister à cette réunion demande à M. GUERRERO un résumé de celle-ci pour la prochaine réunion du conseil municipal.

### **7) majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles**

Une réflexion sur les capacités financières à moyen terme s'impose vu les opérations envisagées (école, travaux de sécurisation de la route de Landiras...).

Il sera nécessaire de passer par l'emprunt. La commune n'étant pas endettée, une capacité théorique de 500 ou 600 000 euros doit être supportable.

L'étude précise sera menée le moment donné avec le Trésorier.

Les recettes classiques sont les 3 taxes locales (T.H., T.F., T.F.N.B.) représentant 148 000 € en 2009.

Les taux ne peuvent pas être indéfiniment augmentés mais il est possible d'agir sur l'assiette fiscale.

Tous les ans, la Commission Communale des Impôts Directs se réunit. Les nouvelles constructions ou modifications sont étudiées et (ré)évaluées conformément à la nomenclature.

Le maire rappelle qu'une délibération a été prise le 12 février 2007 concernant la taxe sur les terrains constructibles. Il s'agit d'une taxe communale forfaitaire qui, lors de la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles, les impose. Le taux de 10 % est appliqué à une base des 2/3 du prix de cession du terrain.

Cette taxe a rapporté pour 2008, une somme globale de 3 667 euros.

M. GUERRERO souligne que cette taxe sur la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles est non pérenne (les terrains vendus et par la suite bâtis ne seraient plus taxables).

Un échange a eu lieu entre l'ensemble des conseillers et l'étude mérite d'être approfondie avant de prendre une position définitive.

### **8) délibération pour élire deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges**

C'est une commission qui étudie l'impact financier corrélatif aux transferts de charges. Il s'agira d'examiner les charges affectant les bibliothèques (pour Pujols, les charges sont minimales : chauffage, éclairage ; mais Barsac a un salarié à mi-temps). Il faut surtout vérifier que les communes transfèrent des charges raisonnables et réelles.

Le maire et M. GUERRERO, déjà chargés du précédent transfert de charges (routes) sont candidats.

### DELIBERATION

Le conseil municipal,

- Vu la délibération de la Communauté de Communes du canton de Podensac du 30 juin 2009 constituant une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Après délibéré,

- et sur proposition de Monsieur le Maire de mettre aux voix les candidats représentants à ladite commission.

Sont élus : M. CLAVIER Dominique  
M. GUERRERO Michel

VOTE : unanimité

### **9) plan anti-grippe**

Le maire signale que 1 600 masques FFP2 (validité jusqu'à juillet 2012) et des bouteilles de gel désinfectant ont été achetés pour le personnel.

Mme HUC précise que du gel a été acheté pour les 2 écoles et des masques pour l'école de Bommès.

Le maire dit qu'en cas de besoin, la mairie avancerait les masques à l'école de Pujols.

### **10) enquête SAFER**

422 courriers avaient été adressés. 67 % sont restés sans réponse. 58 lettres sont revenues avec la mention « n'habite plus à l'adresse indiquée ». 14 propriétaires souhaitent agrandir, 39 veulent conserver leur(s) parcelle(s), 7 l'(les) échanger et 23 la (les) vendre.

Compte tenu des informations recueillies, la SAFER n'a pas suffisamment de ressources pour pouvoir travailler. Il n'y aura pas de suite donnée à cette opération.

A la question de Mme HUC, le maire répond qu'il dispose de la liste des personnes désirant vendre.

### **11) rentrée des classes**

Mme HUC résume le mot adressé à tous les parents : prévention grippe A/H1N1, rappel pour le respect des horaires et du stationnement, augmentation du prix du ticket de cantine (passant à 2 euros et bien inférieur à celui pratiqué par les communes aux alentours), moins de tolérance dans les retards de règlement des factures de cantine (les enfants dont les parents n'auront pas payé la cantine depuis plus de 3 mois ne pourront plus être acceptés au réfectoire).

Un système d'alarmes a été installé à Bommès par la même société intervenant à Pujols (A.P.S.).

L'effectif de 115 élèves est réparti ainsi : 70 à Pujols sur 3 classes et 45 à Bommès sur 2 classes. Le nombre d'enfants dans chaque classe est semblable. Les enfants nés en 2007 ont été refusés pour ne pas créer un sureffectif.

Mme HELAND demande si le changement des statuts du RPI est en prévision. Mme HUC précise que ce sujet a été ajouté à l'ordre du jour du prochain conseil RPI.

### **9) questions diverses**

- Les travaux dans le cimetière ont commencé. 41 concessions sont concernées. Chaque soir, un adjoint (Mme DARMAILLACQ ou M. LAFON) doit être présent pour les différentes vérifications puis signer le registre afférent.

- Le renforcement des berges du Ciron à l'Espace Pierre COILLOT débutera mi-septembre ou début octobre. Le montant des travaux est pris en charge par la C.D.C.

- Les travaux concernant les ralentisseurs commenceront vraisemblablement dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

- Mme HELAND rappelle que le cèdre de Mareuil devra être coupé durant l'hiver 2009-2010. La personne intéressée par la bille sera contactée.

- Des travaux routiers dans le quartier de Colas sont prévus pour une enveloppe de 35-40 000 euros. Ces travaux sont financés par la C.D.C.

- Le maire propose que l'on étudie la réfection du terrain de tennis. 20 000 euros seraient nécessaires pour un équipement correct. Il a reçu un devis et désire en recevoir deux supplémentaires. Le Conseil Général ne subventionne que les équipements neufs. Une gestion du portail avec cartes sera envisagée. Les élus constatant que de plus en plus de sportifs fréquentent ce court, cette rénovation pourrait être l'élément déclencheur de la création d'un club. La décision finale sera prise lors d'un prochain conseil.

- Les scènes d'été sont terminées à Pujols. Le maire, globalement satisfait, voudrait que des élus se penchent sur les prochaines scènes : se positionner sur le programme 2010, choisir le ou les spectacles, le ou les lieux de manifestation, l'organisation...

Il a été constaté que le fait de grouper un spectacle avec un évènement local générerait un public plus nombreux.

- Suite au contentieux LACOSTE / PERIN et impliquant la commune de Pujols, la famille LACOSTE a été condamnée à verser à la commune de Pujols 1 500 euros (somme déjà en possession de notre avocat).

- Mme LAMOTHE répond au maire que l'enquête destinée à la population pujolaise sera distribuée en même temps que le bulletin municipal.

- Mme HUC demande si l'idée du conseil municipal des jeunes est abandonnée. Mme LAMOTHE lui répond que non mais que ce sujet sera traité après celui de l'enquête à la population.

- Mme HELAND fait part de sa déception que la C.D.C. n'accepte pas les CESU dans le cadre de la petite enfance (crèche, CLSH...).

Le maire lui réclame une note sur le sujet afin d'étudier le dossier. Il s'engage à le présenter à la C.D.C. très prochainement.

Séance levée à 22 Heures 10.